

**Extrait du procès-verbal de la séance du Collège communal
du 1 septembre 2026**

Présent.e.s :

Thomas DERMINE, Bourgmestre - Président,
Julie PATTE, Eric GOFFART, Karim CHAIBAI, Babette JANDRAIN, Mahmut DOGRU, Alicia MONARD, Maxime FELON, Tanguy LUAMBUA, Échevin.e.s;
Philippe VAN CAUWENBERGHE, Président du CPAS;
Lahssen MAZOUZ, Directeur Général,

Excusé.e.s :

Ayse AKTAS, Échevine,

N° objet 2026/41/52
Objet . FIN - Indexation annuelle des taux - Taux applicables pour l'exercice 2027

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L1123-23 ;

Vu la convention relative à l'octroi d'un crédit de trésorerie dans le cadre de l'octroi du droit de tirage 2025 du plan oxygène dans le cadre du fonctionnement du C.R.A.C., telle qu'approuvée par le Conseil communal en séance du 15 décembre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur l'accueil extrascolaire du matin, du soir, et du mercredi après-midi dans l'enseignement maternel, primaire, fondamental et spécial tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur la constitution de dossiers administratifs relatifs à l'état des débits fixes de boissons et des établissements de restauration tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la redevance sur la délivrance de documents administratifs et sur les demandes de prestations administratives relatives aux matières d'état civil, population et étrangers tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la redevance sur l'enlèvement des versages sauvages tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant une redevance sur l'entrée dans les musées communaux et la vente des catalogues, cartes, publications des musées communaux et objets divers tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 et modifié en séance du 31 août 2026 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur la mise à disposition de matériel logistique et technique par le personnel communal tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 20 avril 2026 ;

Vu le règlement établissant la redevance sur l'occupation d'emplacements dans le cadre d'activités ambulantes sur les marchés publics tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance d'occupation des espaces communaux tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 20 avril 2026 ;

Vu le règlement établissant la redevance sur l'occupation du domaine public tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la redevance sur l'occupation du domaine public communal lors des activités foraines et des activités de gastronomie foraine tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance pour l'occupation par les Gens du voyage de l'aire d'accueil sise Zoning industriel, Quatrième rue à 6040 Jumet tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur l'occupation privative temporaire de la voie publique, lors de

déménagements, livraisons, travaux de construction, démolition, reconstruction, aménagement ou transformation d'un bien immobilier, tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la participation financière des parents et/ou responsables légaux des enfants fréquentant les PEPS de la Ville de Charleroi tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur le Passe-sport et les stages organisés par la Section Animations sportives tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur les prestations administratives urbanistiques ou techniques en général tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur les prestations au profit des seniors tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur les prestations communales exercées dans le cadre des activités d'un crématorium tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur les prestations liées aux funérailles et sépultures tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant un tarif des droits de prêt dans les bibliothèques communales tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur la vente de matériaux de récupération tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la redevance sur la vente de mitraille trouvée sur la voie publique tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la taxe sur les bars tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les bars à chichas, pipes à eau et assimilés tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les cannabis shops tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les centres commerciaux tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 et modifié en séance du 31 août 2026 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les centres d'enfouissement technique tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les commerces de petite restauration tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les débits de boissons tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les demandes de changement de noms et/ou prénom(s) tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés à domicile ou sur la voie publique tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les établissements bancaires tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les établissements classés tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur l'exploitation de parkings payants tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur la force motrice tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la taxe sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les logements meublés ou soumis au permis de location tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les modes de sépultures tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les night-shops tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la taxe sur l'ouverture des night-shops tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 et modifié en séance du 31 août 2026 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les panneaux d'affichage tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les piscines privées tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les publicités fixées sur supports mobiles tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe de salubrité urbaine tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur le séjour tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les sites d'activité économique désaffectés tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ;

Vu le règlement établissant la taxe sur les spectacles cinématographiques tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 ,

Vu le règlement établissant la taxe sur les tanks et réservoirs tel qu'adopté par le Conseil communal en séance du 13 octobre 2025 et modifié en séance du 31 août 2026 ;

Considérant que la convention relative à l'octroi d'un crédit de trésorerie dans le cadre de l'octroi du droit de tirage 2025 du plan oxygène dans le cadre du fonctionnement du C.R.A C impose à la Ville de Charleroi toute une série d'obligations à rencontrer dans le cadre du plan de gestion ,

Que ladite convention prévoit au titre de mesure 2 a. et b. que « les redevances sont fixées sur base d'un rapport direct entre le coût ou la valeur du service fourni et le montant dû par le redevable Elles sont nécessairement indexées selon l'évolution des paramètres macroéconomiques » et que « les règlements-taxa seront revus, si tel n'est déjà pas le cas, pour tenir compte des paramètres macroéconomiques Cette indexation doit se faire de manière automatique ou annuelle » ,

Considérant que les différents règlements visés ci-dessus prévoient chacun que le montant de la taxe ou de la redevance sera automatiquement indexé au 1er janvier de l'année qui suit l'entrée en vigueur présent règlement, selon l'indice des prix à la consommation, par application de la formule visée dans la circulaire budgétaire ,

Qu'ils prévoient également que le Collège communal est chargé d'établir, pour chaque année ultérieure, un tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des nouveaux taux indexés ,

Qu'il convient dès lors que le Collège communal prenne acte des nouveaux taux indexés pour l'exercice 2027 ,

Sur proposition de l'Échevin des Finances ,

Décide:

Article 1 : Il est pris acte pour l'exercice 2027 des taux indexés repris dans le tableau en annexe

Article 2 : Cette délibération sera portée à la connaissance du Conseil communal et publiée sur le site internet de la Ville.

Ainsi délibéré, en séance, date que dessus.

Par le Collège :

Le Secrétaire

s/L. MAZOUZ

Le Président

s/T. DERMINE

Pour extrait conforme

Fait à Charleroi, le 2 septembre 2026

Le Directeur général



L. Mazouz

Par délégation du
Bourgmestre, En vertu de
l'art. L1132-4 du CDLD



E. Goffart
2ème Echevin